



Avis à manifestation d'intérêt :

Recrutement d'un bureau d'études pour une évaluation de la mise en oeuvre des Solutions Fondées sur la Nature (SfN) en milieu urbain en région méditerranéenne

Novembre 2023

1 Contexte

1.1 Le Plan Bleu

Le présent appel à manifestation d'intérêt est publié par le Plan Bleu, Centre d'Activités Régionales du Plan d'Action pour la Méditerranée (PAM), établi sous forme d'association Loi 1901 dont le siège est situé à Marseille. Le PAM est l'une des principales composantes du Programme des Mers Régionales du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE). Il est doté d'un instrument juridique : la Convention de Barcelone et s'appuie sur six centres d'activités régionales (les « CARs ») chargés notamment de favoriser la mise en œuvre des différents protocoles attachés à la convention. Le Plan Bleu est l'un de ces six centres mandatés par les vingt et un pays Parties à la Convention de Barcelone et l'Union Européenne (Parties contractantes à la Convention de Barcelone). Le Plan Bleu assure une fonction d'observatoire de l'environnement et du développement durable en Méditerranée, et conduit des analyses thématiques, systémiques et prospectives susceptibles d'éclairer les acteurs et décideurs de la région sur les risques environnementaux et les enjeux du développement durable.

Dans le cadre de son programme de travail biennuel, afin de favoriser la mise en œuvre de solutions fondées sur la nature (SfN) pour augmenter la résilience des territoires côtiers méditerranéens au changement climatique, le Plan Bleu souhaite analyser les impacts des SfN en milieu urbain en Méditerranée, illustrés par des bonnes pratiques.

1.2 La mise en œuvre des SfN en Méditerranée

Les Solutions fondées sur la nature (SfN) mises en œuvre en Méditerranée par la restauration et l'amélioration de la conservation d'écosystèmes tels que les forêts, les zones humides et les prairies sous-marines, peuvent aider les communautés à faire face à la crise du climat et de la perte de biodiversité. Les SfN sont définies comme " *des actions visant à protéger, gérer durablement et restaurer des écosystèmes naturels ou modifiés qui répondent aux défis sociétaux de manière efficace et adaptative, en offrant simultanément des avantages en termes de bien-être humain et de biodiversité* " (UICN, 2016).

Une publication récente de la Plateforme Océan & Climat¹, à laquelle le Plan Bleu a contribué, met l'accent sur l'adaptation des villes et territoires côtiers méditerranéens à l'un des impacts clés du changement climatique: l'élévation du niveau de la mer, et évoque les SfN comme leviers d'action. L'utilisation des SfN en milieu urbain a également été étudiée par le WWF², mais dans cette publication récente qui décrit 8 études de cas, une seule est localisée en Méditerranée. L'UICN Med a initié une réflexion régionale en 2018³ mais il semble utile de compléter ces réflexions en 2023, prenant en compte l'évolution du contexte (impact du changement climatique, urbanisation croissante) et les initiatives locales mises en œuvre depuis 2018, prenant en compte une variété d'impacts des changements climatiques et environnementaux. Dans le cadre du projet RECETAS⁴, l'AVITEM a organisé en 2022 un atelier intitulé "La Nature en ville, un atout santé pour tous ?"⁵ contribuant à la réflexion sur la place de solutions sur le volet santé/nature.

¹ Plateforme Océan & Climat. (2022). Adapter les villes et territoires côtiers à l'élévation du niveau de la mer en Méditerranée : défis et bonnes pratiques. Plateforme Océan & Climat. 48 pages.

² Des solutions fondées sur la nature en milieu urbain - des villes montrent la voie, WWF, 2021

³ <https://www.iucn.org/news/mediterranean/201803/how-integrate-nature-based-solutions-mediterranean-cities>

⁴ <https://avitem.fr/avitem-projet-recetas-nature-en-ville-sante>

⁵ <https://avitem.fr/recetas-un-an-dactions-et-de-cooperation-pour-construire-des-ponts-entre-sante-et-nature>

Par ailleurs, les villes méditerranéennes ont de nombreuses difficultés pour mobiliser des fonds externes pour faire face aux défis de l'urbanisation et en particulier financer les solutions fondées sur la nature. Malgré les besoins et malgré l'existence de financements, les investissements réels dans les projets écologiques, à faible émission de carbone et résistants aux changements climatiques, restent faibles, voire totalement inaccessibles à la plupart des villes méditerranéennes. Plusieurs raisons peuvent l'expliquer : la capacité des autorités locales à sécuriser des fonds externes additionnels est souvent entravée par le manque de capacité et un accès limité aux financements extérieurs du fait d'une faible cote de solvabilité. Une autre raison est le manque de projets bancables. Mais surtout, les décideurs locaux ne sont pas forcément bien informés du potentiel des SfN dans la gestion de leur territoire.

La promotion des SfN nécessite donc des données détaillées pour pouvoir être comparées aux solutions alternatives et ainsi influencer davantage dans les décisions politiques - et c'est particulièrement le cas en milieu urbain. Il est primordial de capitaliser les retours d'expérience des projets méditerranéens et programmes européens dédiés aux SfN en milieu urbain afin de construire un plaidoyer en leur faveur, basé sur des bonnes pratiques.

2 Objectifs & descriptif des tâches

Le présent projet vise à (i) capitaliser les retours d'expérience des projets méditerranéens et programmes européens dédiés aux SfN en milieu urbain et (ii) produire une publication basée sur de telles études de cas, afin de soutenir le plaidoyer en faveur des SfN auprès des collectivités territoriales.

Le bureau d'études devra collecter les informations disponibles sur les retombées socio-économiques (e.g. création d'emplois, santé et bien-être des habitants, investissements dans l'économie locale, valorisation du foncier) de projets de SfN mis en œuvre en milieu urbain, notamment pour faire face au changement climatique. Le bureau d'études produira un rapport décrivant ces études de cas, puis synthétisant ces informations, décrivant les conditions de leur efficacité mais aussi illustrant les lacunes, et incluant des recommandations pour favoriser le développement des SfN en milieu urbain en Méditerranée.

3 Livrables et échéances

La consultation s'étendra de fin-novembre 2023 à fin février 2024 et la charge de travail est évaluée à environ 22 jours.

<i>Livable(s)</i>	<i>Echéance</i>
Proposition de sélection des études de cas	Début Décembre 2023
Version intermédiaire de la publication	Mi-janvier 2024
Rapport final sur l'utilisation des SfN en milieu urbain en Méditerranée	Fin février 2024
Présentation powerpoint sur les deux livrables	Fin février 2024

Tous les livrables figurant dans le tableau ci-dessus devront être transmis au Plan Bleu en langue française ou anglaise. Les livrables devront être formellement approuvés par

le Plan Bleu avant le paiement final. Des échanges réguliers ainsi que des visioconférences seront organisés avec le Plan Bleu durant toute la durée du projet afin de s'assurer du bon déroulement des tâches et que les résultats soient adaptés aux besoins. Aucun frais de transport ne sera couvert par le Plan Bleu.

La mise en page du rapport et du guide sera réalisée par le Plan Bleu.

4 Critères de sélection du bureau d'études

- Domaine(s) d'expertise : Solutions fondées sur la nature, Biodiversité, Evaluation socio-économique
- Excellente capacité de synthèse, de rédaction et de communication
- Une expérience démontrée en région méditerranéenne ainsi qu'une très bonne connaissance des acteurs de la biodiversité et du fonctionnement des collectivités territoriales au regard de la mise en oeuvre des SfN ;
- Références pertinentes en matière de projets réalisés et de publications ;
- La **capacité à mobiliser les informations et connaissances existantes d'une manière coût-efficace et rapide** (au regard des contraintes de durée spécifiées pour le projet)
- Langues requises parlées et écrites: français, anglais.

La sélection du bureau d'études se fera sur la base de l'évaluation de ses compétences au regard des qualifications requises décrites ci-dessus, de l'offre technique et d'une évaluation de l'offre économiquement la plus avantageuse.

L'acceptation de l'offre retenue impliquera l'acceptation des conditions et des calendriers détaillés dans les présents termes de référence. Une facture dûment émise sera requise pour les paiements prévus à chaque étape de l'échéancier. Le délai de paiement pour les factures sera le suivant : virement bancaire 15 jours après la date de facturation (les détails du compte bancaire doivent être détaillés). La législation fiscale en vigueur à la date d'acceptation de l'offre sera appliquée.

L'échéancier de paiement est le suivant:

- 50% à la sélection du consultant;
- 50% à l'approbation des livrables finaux.

5 Comment candidater

- Les dossiers de candidature devront être soumis au plus tard le **27 novembre 2023**
- Les candidatures doivent être soumises via le site du Plan Bleu : www.planbleu.org et par e-mail à fguerquin@planbleu.org
- Les dossiers de candidature doivent contenir :
 - une **lettre de manifestation d'intérêt**,

- les **CV** des experts du bureau d'étude impliqués dans le projet,
- une **offre financière** (en Euros)
- **une offre technique**
- un extrait de KBIS de moins de 3 mois pour la France
- les documents justifiant l'inscription en tant que société dans leur pays, avec le N° fiscal dessus (pour l'étranger).

Pour toute question relative à cet appel d'offres, vous pouvez contacter:

François Guerquin, Plan Bleu

E-mail: fguerquin@planbleu.org